

DEMANDE DE PRET DU TAPIS SAISON 2024/2025



IMPORTANT

- Le transport sera assuré par un véhicule bâché
- Toute perte ou détérioration fera l'objet de remplacement sur simple mise en demeure du Comité (tapis et palettes)
- Les tapis seront comptés au départ ainsi qu'au retour
- Les tapis devront être nettoyés et désinfectés avant leur restitution

DATE DE LA DEMANDE :		
CLUB :	AFFILIATION CL 78 :	
RESPONSABLE :	TELEPHONE :	
Mail :		
SURFACE TATAMIS :	TATAMIS JAUNE	TATAMIS BLEU
457 tapis jaunes (4cm) 2m/1m vinyl		
370 tapis bleus (4cm) 2m/1m vinyl		
DATE DE LA MANIFESTATION :		
DATES DEPART/RETOUR TAPIS	DEPART TAPIS	RETOUR TAPIS (Lundi matin)
TRANSPORT : <i>Transport organisé par le Club demandeur</i>		

Réservé au Comité – A compléter lors de la prise et retour des tapis

DATE PRISE ET RETOUR	NOMBRE TATAMIS JAUNE	NOMBRE TATAMIS BLEU	NOMBRE PALETTES METAL

PARTICIPATION AU PRET DES TAPIS : 150 € (pour les clubs des Yvelines) 300 € pour les extérieurs - A remettre avec la demande. (Chèque à l'ordre du Comité des Yvelines de judo, encaissé après le retour des tatamis)

CHEQUE

le Professeur de l'Association
Nom - Prénom

Le Président de l'Association
Nom - Prénom